

PROFESSEUR PRINCIPAL

MISSIONS IMPOSSIBLES... DÉMISSION POSSIBLE!

→ La masse des tâches à effectuer par le professeur principal n'a cessé de s'alourdir depuis de nombreuses années. Réunions à organiser, informations à faire circuler, innombrables questions à traiter, rencontres, rendez-vous, formulaires à remplir, etc. Pourtant, la part variable de l'ISOE... n'a jamais été revalorisée ! La fonction de professeur principal est loin d'être rémunérée à la mesure de la charge de travail.

UNE CHARGE DE TRAVAIL ALOURDIE ET UNE RÉMUNÉRATION FAIBLE ?



→ Actuellement, il y a 1 Psy-ÉN pour 1 000 à 1 500 collégiens et lycéens, en France. Or seuls les Psy-ÉN sont qualifiés pour prendre en charge le processus très complexe et sensible de l'orientation des élèves (qui ne se réduit jamais à une « information sur les formations et les métiers »). Et si on charge la barque des professeurs principaux, qui eux ne sont pas formés pour « compenser » l'insuffisance de recrutements de Psy-ÉN.

COMPENSER LE NOMBRE INSUFFISANT DE PSY-ÉN ?



ACCOMPAGNER LA RÉFORME DU LYCÉE QUI DÉGRADE LES CONDITIONS DE TRAVAIL, SUPPRIME DES POSTES, ET DÉSORIENTE LES ÉLÈVES ?



→ Les missions du professeur principal sont toujours lourdes et complexes en Troisième et en Seconde, mais particulièrement cette année : il s'agit de conseiller les élèves dans le cadre d'une réforme mise en place dans l'urgence et sans que personne ne sache comment le lycée va fonctionner l'an prochain ni quelles seront les conséquences pour l'orientation dans le supérieur.

CONTRIBUER À BARRER LA ROUTE DES ÉTUDES SUPÉRIEURES AUX ÉLÈVES ?



→ Avec la mise en place de Parcoursup, non seulement la charge de travail du professeur principal de Terminale a explosé, mais elle a changé de sens : on attend désormais de lui qu'il « prédise » les capacités de réussite de ses élèves pour entériner la sélection à l'entrée de l'Université... Et donc qu'il participe à barrer la route des études supérieures à ses propres élèves. Est-ce vraiment ce pourquoi nous avons décidé de devenir enseignant-e-s ?

La fonction de professeur principal n'est pas une obligation de service : elle repose sur le volontariat. Il est donc tout à fait possible de la refuser en début d'année... et de démissionner en cours d'année !



- Pour dénoncer l'alourdissement de la charge de travail
- Pour dénoncer la trop faible rémunération de cette fonction
- Pour dénoncer la brutalité de la réforme du lycée et de Parcoursup

Dans chaque lycée

**DÉMISSION COLLECTIVE
DES PROFESSEURS PRINCIPAUX !**